

Communiqué de presse, le 23 juin 2022

Conseil d'administration, Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de l'Agam

Le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam) se sont réunis aujourd'hui dans les locaux de l'Agam, sous la présidence de Laure-Agnès CARADEC.

À l'ordre du jour notamment, la présentation du rapport d'activité 2021 et du programme de travail partenarial 2022\*. L'Assemblée générale Extraordinaire était convoquée dans le cadre d'une modification des statuts de l'association afin de créer un statut de partenaire associé.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

Des travaux de l'Agam ont également été présentés : [l'urbanisme favorable à la santé en présence de l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) ainsi que les travaux en cours sur [le recyclage urbain](#) et l'urbanisme transitoire.

Laure-Agnès CARADEC, Présidente de l'Agam, a déclaré « *ces moments sont clés pour une agence d'urbanisme et ses partenaires ; ils permettent de saluer et valider de manière collective les multiples travaux de l'année passée et d'acter ceux de l'année en cours. Je félicite d'ailleurs l'ensemble des équipes pour leur implication sans faille. Enfin, je remercie Frédéric BOSSARD, arrivé à la tête de l'Agam depuis quatre mois, qui a déjà su montrer tout son professionnalisme et engagement au service de l'agence et de ses partenaires* ».

\*Le rapport d'activités et le programme de travail seront prochainement mis en ligne sur [agam.org](http://agam.org)

**Contact presse**

Clémentine Yvorel

Directrice de la Communication

Mail : [c.yvorel@agam.org](mailto:c.yvorel@agam.org)

Tél. : 04 88 91 92 03 / 06 10 58 15 99

*L'Agam est depuis 1969, date de sa création au cœur de la fabrication de la ville. Cette structure partenariale associe, à travers un programme de travail annuel, collectivités locales et Etat, ainsi que plusieurs organismes et établissements publics concourant au développement urbain et économique de l'aire métropolitaine marseillaise dans une optique de mutualisation. Sous forme juridique associative, ses instances : bureau, conseil d'administration et assemblée générale sont composés d'élus des collectivités partenaires et de représentants des organismes adhérents. Elle observe, analyse, conseille et suit les grandes orientations d'aménagement urbain et les politiques publiques des collectivités partenaires. Elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'architecte, urbaniste, géomaticien, statisticien, économiste, etc. et sur un centre de ressources qui collecte et organise les données statistiques, cartographiques ou documentaires nécessaires à la connaissance des territoires, ainsi qu'à l'analyse des phénomènes urbains.*